

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 10 MARS 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	43	43 + 3 pouvoirs

Date de convocation

25 février 2026

L’an deux mille vingt-six, le dix mars à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Villotte sur Aire, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARLES Ludovic, CHARRIOT Sophie, CHARTON Patrice, DECHEPPE Mathilde, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, FEVEZ Clément, GEORGE Marie-Cécile, ILIC Jean-Marc, JEANSON LAMBERT Chantal, JOSSELIN Sylvine, KAAG Joseph, KLEIN Dania, KLEIN Françoise, LESCU Raphaël, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L’HUIILLIER Gérard, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, PILLEMENT Yves, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, SOLTYSIAK Régis, VERDUN Marie-Pierre, WEISSE Brigitte.**

Absents : **BRENEUR Robert, CHASSEIGNE Didier, FOURES Sylvain, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, LANG Christophe, LECLERC Raymond, PHILIPPOT Nathalie, PINET Julien, THILL Angélique, WEISS Christian, WITZ Francis, PHILIPPOT Céline.**

Représentés : **GARAT Cédric pouvoir donné à AUBRY Martine, GROSS Patrick pouvoir donné à RAMAND Thierry, JACQUET Clarisse pouvoir donné à MIGOT Thierry, BACHELEZ Eric titulaire de KAAG Joseph, CHAUDRON Alain titulaire de SOLTYSIAK Régis, DEJEAN Sabrina titulaire de PILLEMENT Yves, MACINOT Séverine titulaire de CHARLES Ludovic, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé, SANGNIER Yannick titulaire de LESCU Raphaël.**

Monsieur ERNST Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Participation 2026 au PETR Cœur de Lorraine
N° de délibération : DE_2026_031

La Présidente expose,
Vu la délibération du 18 mai 2017 par laquelle le conseil communautaire décidait d’adhérer au PETR Cœur de Lorraine,
Vu le vote du budget primitif 2026 du budget principal,
Considérant qu’il convient de verser une participation au PETR au titre de l’année 2026,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- de verser au titre de l’exercice 2026 une participation d’un montant de 19 045,57 € au titre du résiduel de l’autofinancement du PETR, selon la clé de répartition préalablement adoptée entre les membres,
- de dire que ce montant est inscrit au budget primitif 2026 du budget principal,
- d’autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l’application de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Martine AUBRY

Martine AUBRY
2026.03.12 11:01:00 +0100
Ref:10613566-16005019-1-D
Signature numérique
la Présidente